

2. Combien de contrats avaient une durée a) de moins d'un an, b) de un à deux ans, c) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. 35.
2. a) 31.
b) 3.
c) 1.
3. 13.
4. \$181,027.

LE VOL D'UN TELLUROMÈTRE

Question n° 715—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de \$1,000 ou plus d'équipement du ministère des Travaux publics figurant à la note 11 de la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, a) qu'est-ce qu'un telluromètre et quel usage en fait le Ministère, b) le voleur a-t-il été appréhendé, c) quelles ont été les conclusions de l'enquête du Ministère, d) où la perte s'est-elle produite?

2. Le Ministère a-t-il pris des mesures pour que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics):

1. a) Un telluromètre est un appareil radio-électrique qui sert à mesurer les distances pour les travaux d'arpentage.
b) Non.
c) La GRC et la police de Campbellton ont fait enquête mais n'ont pas réussi à trouver le coupable.
d) A Campbellton (N.-B.).
2. Les directives régionales relatives à la sécurité des biens de l'État ont été modifiées de manière à inclure les mesures à prendre pour l'entretien et la bonne garde de l'équipement.

AGRICULTURE—LES COMPTES PUBLICS

Question n° 717—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes non assurées de \$1,000 ou plus dues à des dommages inscrits au nom du ministère de l'Agriculture à la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, pourquoi n'a-t-on pas pu expliquer cette perte de \$20,000?

2. Comment explique-t-on cette perte?

3. Quand et où les pertes se sont-elles produites?

4. Le Ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le nom et l'adresse des immeubles, ainsi que le coût estimatif des dommages, sont les seuls renseignements exigés par les Comptes publics du Canada.

Les pertes causées par des incendies sont présentées en détail au Commissaire fédéral des incendies.

2. Un incendie d'origine inconnue a détruit une grange contenant 325 tonnes de foin.

3. Le 6 novembre 1978 à l'Institut de recherches zootechniques, Ferme Ceinture de Verdure, Nepean, (Ontario).

4. Une investigation par le bureau régional du Commissaire des incendies n'a pu révéler la cause de l'incendie et l'a jugée accidentelle, d'origine inconnue. L'installation sera reconstruite par Travaux Publics Canada conformément au Code

national de la prévention des incendies et au Code national du bâtiment (CANADA).

Question n° 718—**M. Clarke:**

1. Au sujet des pertes de \$1,000 ou plus dues à des dommages à des bâtiments inscrits du ministère de l'Agriculture figurant à la page 12.64 du Volume I des Comptes publics du Canada 1978-1979, pourquoi n'a-t-on pas pu expliquer cette perte de \$54,934?

2. Comment explique-t-on cette perte?

3. Quand et où les pertes se sont-elles produites?

4. Le Ministère a-t-il entrepris des modifications de ses méthodes afin que ces incidents ne se répètent plus et, le cas échéant, lesquelles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Le nom et l'adresse des immeubles, ainsi que le coût estimatif des dommages, sont les seuls renseignements exigés par les Comptes publics du Canada. Les pertes causées par des incendies sont présentées en détail au Commissaire fédéral des incendies.

2. Un incendie d'origine inconnue a détruit une grange de foin.

3. Le 6 novembre 1978 à l'Institut de recherches zootechniques, Ferme Ceinture de Verdure, Nepean, (Ontario).

4. Une investigation par le bureau régional du Commissaire des incendies n'a pu révéler la cause de l'incendie et l'a jugée accidentelle, d'origine inconnue. L'installation sera reconstruite par Travaux Publics Canada conformément au Code national de la prévention des incendies et au Code national du bâtiment (CANADA).

LE DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Question n° 746—**M. Shields:**

Depuis le 1^{er} août 1978, combien de conseillers a) administratifs, b) politiques ont été engagés à contrat par le département d'État chargé du développement économique ou des conseils, commissions ou sociétés qui relèvent du Ministre et, dans chaque cas, combien d'argent ont-ils reçu?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Département d'État au Développement économique:

a) 4 — R. Woodbridge	\$15,415
M. Fraser	225
P. Bridges-Palmer	14,464
T. Young	488
b) 3 — V. Chapin	20,127
Nicholson Policy and Management Consultants	8,500
Nepean Development Consultants	13,800

Administration du pipe-line du Nord:

a) 29—Voir la liste ci-après.

b) Aucun.

Administration du pipe-line du Nord

Experts-conseils	Montant
Blais, M ^{ad} J.	
Porté au journal du B.C.P., Secrétaire, Bureau du Yukon	\$ 380.63
Bonnar, M. R.	
Conseiller administratif	22,975.00
Curley, M ^{ad} S.	
Coordonnatrice des affaires parlementaires	6,778.00
Chamberlin, J. E.	
Conseiller—Affaires socio-économiques	37,350.00
Donnelly, M ^{me} E.	
Adjointe administrative	500.00